

Sainte Marie, 14 mars 2011

## **COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 11 mars 2011**

-----  
Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 11 mars 2011 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

**Etaient présents :** RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis –MARTIN Michel – BAINIER Georges– BIRRINGER Frédéric - BOYER Georges - BRESSON Béatrice – GEORGE Jean-Claude - GLORIOD Gérard - GODAT Marie-Thérèse - PARIS-JULLIEN Catherine - VALLAT Stéphanie - VIENNET Christian –

**Absents excusés :** BISSOLI Michel – GUERITTOT Geneviève –

M. Michel BISSOLI absent a donné procuration à M. Michel MARTIN, pour voter en son nom, lors de ce Conseil Municipal.

Madame Béatrice BRESSON a été nommée secrétaire.

Compte-rendu du 2 février 2011 approuvé à l'unanimité

### **RAPPORT DES COMMISSIONS**

#### **Commission Voirie Assainissement**

Les travaux de la rue de Lougres se déroulent conformément au planning.

#### **Commission Permis de Construire**

##### **DP :**

**GORNISKI Eric** – 26 rue des Moulins à Vent – Réalisation d'une pièce d'eau au rez de chaussé – Accordé le 18/12/2010

**RUSPINI Eric / Béatrice** – 26 rue de Lougres – Modification d'une fenêtre en port- fenêtre - Accordé le 04/02/2011

**RUSPINI Béatrice** – 26 rue de Lougres – Modification d'une fenêtre en porte-fenêtre – Accordé le 04/02/2011

**SCHMALTZ Claude** – 2 rue des Moulins à Vent – Ravalement de façades – Non-opposition du 01/03/2011

**VALLAT Guillaume et Stéphanie** – 20 rue d'Echenans – Panneaux photovoltaïques – Non-opposition du 01/03/2011

#### **Commission Affaires scolaires – Périscolaire**

##### **Affaires scolaires**

Le Maire présente au Conseil Municipal la 2<sup>ème</sup> phase du renouvellement du parc informatique de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire une demande de subvention pour la réalisation de ce projet.

### **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF**

Sous la présidence de Denis GROSCLAUDE, le Maire, Philippe RINGENBACH étant sorti, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et compte administratif de 2010.

Celui-ci fait apparaître :

#### **Budget Commune**

- **Fonctionnement** : un excédent de 70 259.69 €
- **Investissement** : un excédent de 147 032.44 €

### **Budget Forêt**

- Fonctionnement : un excédent de 94 770 €
- Investissement : un excédent de 42 253.60 €

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation des résultats du Compte Administratif 2010 comme suit :

### **Budget Commune**

- d'inscrire au compte 1068 un report à nouveau de 70 259.69 €(RI)
- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de 147 032.44 €(RI)

### **Budget Forêt**

- d'inscrire au compte 002 un report à nouveau de 85 675.60 €(RF)
- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de 42 253.60 €(RI)
- d'inscrire au compte 1068 un report à nouveau de 9 094.40 €(RI)

### **CCVR : CHANGEMENT DE SIEGE ET MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt dispose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 de nouveaux locaux situés 3 rue de la Chauillère à SAINTE-MARIE et qui regroupe l'ensemble de ses services.

Il expose que le changement de siège de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt constitue une modification statutaire et que le Président a engagé par délibération en date du 17 février 2011, la procédure correspondante qui aboutira à un arrêté préfectoral validant ce changement.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération du Conseil Communautaire lui a été notifié le 25 février 2011.

Il précise qu'à compter de cette date, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce changement de siège qui engendre une modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt.

### **PROJET CARRIERE DE PRÉSENTEVILLERS / SAINTE-MARIE**

Le Maire présente une nouvelle fois au Conseil Municipal, le projet de carrière Presentevillers / Sainte-Marie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le maire à signer la convention de prospection avec la Société GRANULATS DE FRANCHE-COMTÉ, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire. (9 pour / 2 contre / 3 absentions).

### **SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 80 € au Moto Club de Sainte-Marie, pour l'achat de coupes pour le moto cross du 17 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable aux demandes de subvention de la PEP, des Amis de l'Hôpital, de la FNATH et de l'APF.

### **DIVERS**

#### **Permanences des élections**

Les permanences du bureau de vote des élections cantonales ont été établies pour les dimanches 20 et 27 mars 2011.

#### **Embauches scolaires congés 2011**

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des congés d'été des employés communaux. Il propose de remplacer le personnel communal par l'embauche de scolaire pendant cette période. Accord du Conseil Municipal.

**Titre en non-valeur**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que la Trésorerie nous demande de mettre en « non-valeur » un titre dont le recouvrement n'a pu être obtenu.

HOMRI Oda – location salle des Associations et vaisselle cassée – pour un montant de 232.70 €

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits nécessaires à cette opération.

**Blason de Sainte-Marie**

Le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier héraldique sur les armoiries de Sainte-Marie, réalisé par M. Nicolas VERNOT, professeur d'histoire à l'université de SERGY PONTOISE et membre associé de l'Académie Internationale d'Héraldique, en collaboration avec M. Claude DUPONT. Au vu de ce dossier, notre blason s'en retrouve modifié.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise pour officialiser ce nouveau blason.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**Le Maire, Ph. RINGENBACH**